

DOUBLAGE POUR LE RENFORCEMENT ET LA  
SECURISATION DE L'ALIMENTATION BERRE  
SUD (VALTREDE – PONTEAU – LAVERA)

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA  
REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE



ANNEXE 7

PERIMETRES DE PROTECTION DU MILIEU  
NATUREL





## Périmètres d'inventaire et de protection du milieu naturel concernés par le projet

1. **ZNIEFF terrestres** : le projet se situe dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) terrestres de type II : «Chaîne de l'Estaque et de la Nerthe – massif du Rove – collines de Carro».

*Cette ZNIEFF abrite des espèces végétales rares et/ou protégées des milieux ouverts : pelouses sèches, rases humides en hiver, garrigues, zones rocheuses. La richesse faunistique tient quant à elle à la présence d'espèces d'oiseaux rupicoles et de milieux ouverts, tels que le Grand-Duc d'Europe, le Circaète Jean-le-Blanc, la Fauvette à lunettes, etc. Quelques enjeux herpétologiques et entomologiques sont également portés à connaissance avec la présence respectivement du Lézard ocellé et de la Proserpine.*

→ **Les milieux décrits et certaines des espèces de flore ou de faune de la ZNIEFF sont présentes sur la zone du projet : de nombreuses mesures d'évitement et de réduction permettent cependant de limiter significativement l'impact du projet.**

2. **Sites Natura 2000** : la zone du projet se situe hors des sites Natura 2000 mais longe cependant à l'extrême Est le site Natura 2000 ZSC (Directive habitat) « Cote Bleue – Chaîne de l'Estaque ».

→ **Aucune des 4 espèces (2 insectes et 2 chauves-souris) de la FSD n'est présente sur la zone du projet.**

3. **PNA Aigle de Bonelli** : La zone du projet se situe dans le domaine vital de l'Aigle de Bonelli. Le CEN PACA a été consulté et celui-ci confirme que le projet n'impactera pas l'espèce car le projet est suffisamment éloigné des nids.

→ **Le projet n'impacte pas l'Aigle de Bonelli**

4. **Trames verte et bleue** : La zone du projet se situe majoritairement dans un Réservoir complémentaire « Basse Provence calcaire » de la trame verte forestière, à remettre en bon état (SRCE).

→ **Les impacts du projet sur la végétation et les boisements ont lieu en phase chantier uniquement. L'emprise n'étant pas entretenue en phase exploitation, la nature reprendra ses droits au sein de la trame verte.**